ÉDUCATION

Ce que prévoit la nouvelle formule du bac

La réduction des jours d'examen et du volume horaire est le seul changement introduit pour l'examen de baccalauréat session 2016-2017. Les filières littéraires et langues étrangères ne connaîtront aucun changement. Les candidats des filières scientifiques, mathématiques et techniques passeront le bac en trois jours et demi au lieu de cinq jours et composeront avec toutes les matières, a annoncé hier la ministre de l'Education nationale.

Photo : DR

Pas de grands changements pour les candidats.

De notre envoyée spéciale à Ouargla, Salima Akkouche

La nouvelle formule du bac pour la session 2016-2017 est connue. Pas de grands changements pour les candidats qui passeront le bac cette année du 11 au 14 juin 2017.

La ministre de l'Education nationale a annoncé hier, lors d'une visite de travail dans la wilaya de Ouargla, que le seul changement qui sera introduit cette année c'est la réduction des jours d'examen et du volume horaire. Le changement ne touchera pas les candidats des filières littéraires et langues étrangères qui passaient déjà cet examen en trois jours. Mais il touchera les candidats des filières scientifiques, mathématiques et techniques. Ces derniers vont composer désormais pendant trois jours et demi au lieu de cinq jours.

Aucune matière des douze que compte le programme scolaire de ces filières ne sera, cependant, exclue, a assuré la ministre de l'Education. Les candidats vont composer pour le bac dans toutes les matières en trois jours et demi. Certains candidats, a-t-elle souligné, vont terminer à 13h30 et d'autres à 15h30, le dernier jour, selon le nombre des matières. Comment ? Nedjadi Messeguem, inspecteur au ministère de l'Education a expliqué que les candidats vont composer avec trois matières par jour au lieu de deux matières auparavant. Pour condenser toutes ces matières, le volume horaire des épreuves sera réduit.

Selon M. Messeguem, le coefficient des disciplines essentielles sera revu à la hausse. «Nous voulons faire émerger les matières essentielles tout en donnant une place aux matières complémentaires, nous avons donc affecté un maximum de coefficient pour les matières essentielles pour qu'il soit supérieur aux matières complémentaires afin de donner une identité au bac en donnant une identité à chaque filière pour supprimer le caractère généraliste qui marquait cet examen dans le passé», a expliqué M. Messeguem.

La refonte du bac ne s'arrêtera pas, toutefois, à ce stade. Nouria Benghabrit a indiqué que le changement va aller crescendo jusqu'à 2021 où la refonte de cette épreuve arrivera à son aboutissement.

Ainsi, le contrôle continu et les deux sessions du bac seront introduites mais par étape. «Nous avons opté pour une démarche pragmatique», a souligné la ministre de l'Education. Une réunion est prévue entre le 14 et le 17 novembre prochains à l'Onec (Office national des examens et concours) pour arrêter la nouvelle circulaire du bac qui sera validée par la première responsable du secteur, indique-t-on.

S. A.

GRÈVE DANS L'ÉDUCATION

Benghabrit donne ses recommandations

La ministre de l'Education regrette que le débrayage soit le seul moyen auquel recourent les syndicats pour exposer leur point de vue ou un problème. Elle a rappelé que la revendication des syndicats autonomes de son secteur qui entameront une grève de six jours à partir du 21 novembre prochain pour le maintien de la retraite anticipée ne dépend pas de son secteur.

Le débrayage, reconnaît-elle, est «un droit constitutionnel». Cependant, soutient Benghabrit, «nous avons aussi le devoir et l'obligation d'assurer le droit à l'enseignement aux élèves et nous devons garantir cet enseignement par diverses manières». De quelle manière ? Le département de l'éducation a préparé un protocole qu'il a exposé aux directeurs de l'éducation et des établissements scolaires pour prendre en charge les élèves et les garder dans les établissements scolaires pendant les jours de grève. «L'élève ne doit pas être une victime», a indiqué la première responsable du secteur.

Benghabrit a appelé les directeurs de l'éducation et des établissements à trouver des activités d'accompagnement et d'exploiter les ressources pédagogiques de l'Onefd (Office national de l'enseignement et de la formation à distance) pour ne pas laisser l'élève à son propre sort.

Ce dispositif, souligne-t-on, sera un recours de secours pendant les jours de grève mais aussi pour toutes les situations exceptionnelles.

S. A.

NOUVELLE LOI SANITAIRE

«L'accessibilité aux soins» préférée à la gratuité

La nouvelle loi sanitaire a abandonné le terme de «gratuité des soins» à la faveur de «l'amélioration de l'accès aux soins». Est-ce une simple question de syntaxe ou est-ce que cela implique un changement plus conséquent sur le système de santé publique ?

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Pour son adoption, la loi sanitaire sera présentée au niveau du Parlement dans les prochains jours. Selon le président de l'Ordre des médecins, Dr Mohamed Bekkat Berkani, «cette reformulation», passant de la «gratuité des soins» à «l'amélioration de l'accès aux soins», rime avec l'instauration d'un nouveau modèle d'organisation du secteur public de la santé en allant vers le qualitatif. «L'Etat doit impérativement compter ses sous», a-t-il soutenu.

En effet, dès l'entrée en vigueur de cette présente loi «il sera demandé aux patients de présenter leur carte ou leur identifiant de Sécurité sociale à la demande de soins». Puisque, à son sens, «les citoyens sont pour la plupart des assurés sociaux et ceux qui ne sont pas couverts comme les sans-emplois, l'Etat leur garantit la Sécurité sociale», a-t-il indiqué. Parallèlement, les organismes de Sécurité sociale pourront procéder à «la contractualisation dans les hôpitaux publics».

A en croire le président de l'Ordre des médecins, cette loi «va contribuer fortement à régler certains dysfonctionnements du secteur public». Celui-ci «doit garder sa prépondérance puisque le contrôle de la santé publique doit revenir à l'Etat», a-t-il ajouté. Toutefois, «ce texte de loi considère également que le secteur privé est complémentaire au public».

Pour ce qui est des nouvelles dispositions, le docteur M. Bekkat indique que la redéfinition des missions de chacun des professionnels de la santé qu'aborde la loi a incorporé «l'aspect éthique et déontologique qui manquait». Cependant, «elle n'est qu'une base théorique et il y a évidemment des correctifs à intégrer», a notifié le responsable qui plaide pour la mise en place d'une instance de veille sanitaire et qu'il estime indispensable au regard des nombreux défis actuels relatifs à la santé publique en plus de la question de «la sectorisation des prestations et services de santé».

Les nouvelles mesures à intégrer pourraient concerner, entre autres, «le développement ou la réhabilitation des structures de proximité» qu'il considère fondamentales. Et ce, pour «redonner confiance aux citoyens, qui ont cessé de croire au système de santé publique, en renouant avec ces établissements et particulièrement avec le médecin de famille».

Réellement, réhabiliter ce lien qui a progressivement disparu ces dernières années prendra du temps car il est question de reconstruire un lien relationnel pour que la prise en charge des patients soit plus personnalisée et sorte de l'anonymat.

N. B.

UN COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE L'ANNONCE

Bouteflika en France pour des «contrôles médicaux»

Abdelaziz Bouteflika se trouve, depuis hier lundi, à Grenoble, en France, pour «une visite privée durant laquelle il effectuera des contrôles médicaux périodiques». C'est ce qu'annonce, officiellement, la présidence de la République dans un très bref communiqué diffusé par l'agence officielle, APS dans l'après-midi du lundi.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Voici le contenu intégral du communiqué en question : «Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a quitté le pays ce lundi 7 novembre 2016 pour une visite privée à Grenoble en France, durant laquelle il effectuera des contrôles médicaux périodiques.» Sans plus ! Il faut dire que ce sujet, la maladie du Président, est le plus sensible, le plus jalousement tenu au secret et est érigé au rang de secret d'Etat depuis quelques années déjà.

L'homme en question, Abdelaziz Bouteflika, et pour avoir fini par concentrer tous les leviers de la décision en Algérie, est tout simplement le centre, voire «le» pouvoir ! Et encore, il a fallu des années pour que ses séjours dans des établissements hospitaliers, en France ou en Suisse, soient annoncés publiquement par la présidence de la République et ce, en dehors des deux évacuations d'urgence, de novembre 2005 et d'avril 2013.

A plusieurs reprises, des séjours similaires à celui annoncé hier lundi, et parce que tenu au secret côté algérien, ont donné lieu à de folles rumeurs s'agissant de l'état de santé de Bouteflika, dans les médias étrangers, français en particulier. D'où cette décision de procéder à des annonces officielles à chacune de ses «visites privées pour subir des contrôles médicaux périodiques». La dernière en date, pour rappel, remonte au 24 avril 2016 lorsque la présidence avait volontairement médiatisé un séjour helvétique de Bouteflika, parti cette fois à Genève, en Suisse, pour les mêmes motifs.

Un séjour qui coïncidait, pour cause, avec la grave crise diplomatique entre Alger et Paris et qu'avait provoquée le peu élégant geste du Premier ministre français, Manuel Valls, qui avait personnellement publié une photo le montrant avec un Bouteflika qui n'était pas dans son meilleur jour ! Un geste qui avait fortement déplu, au même titre qu'un article du journal *Le Monde* traitant du sujet de la corruption et illustré par une photo de… Bouteflika ! C'est dire qu'en ce printemps 2016, la tension entre les deux pays, l'Algérie et la France, était telle, qu'il était quasiment impossible pour Bouteflika de se rendre dans un hôpital français à la même période.

C'est pourtant en France qu'il avait subi ses deux grandes hospitalisations de 2005 et 2013, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. C'est donc naturellement en France qu'il doit effectuer ses contrôles périodiques. Plus exactement à Grenoble où exerce, depuis 2014, l'un de ses médecins traitants, un cardiologue, le professeur Jacques Monségu.

Bouteflika s'est d'ailleurs rendu à deux reprises à Grenoble, chez ce médecin donc, avant cette dernière visite annoncée hier. C'était le 14 novembre 2014 et le 3 décembre 2015. «Où vous irez, je vous suivrez», aurait dit Bouteflika à ce professeur qui le traitait durant son hospitalisation au Val-de-Grâce mais qui avait décidé d'exercer, par la suite, au groupe hospitalier mutualiste de Grenoble. «Et il est venu», affirmait ce même professeur, dans une interview accordée à un journal français en novembre 2014.

K. A.